

Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal en date 12 février 2026. L'an deux mil vingt-six, le douze février, le Conseil municipal s'est réuni en Mairie Centre à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Luc MONNET, en suite de convocation en date du cinq février deux mil vingt-six dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 27

Luc MONNET, Joëlle DUPRIEZ, Marie-Françoise TAHON, Fabien DELPORTE, Angélique DEKOKER, Stéphane MICHEL, Alain DELECLUSE, Cyprien DUBUS, Catherine MORTREUX, Jean MOULLIÈRE, Hélène FOURDRIGNIER, Pierre DEHOVE, Marie-Astrid DELANNOY, Patrice PUCHOIS, Sandrine BROCARD, Dominique SKRZYPCZAK, Katia TYTGAT, Manuella DELESALLE, Daniel MENUÉ, Annie BAGGIO, Daniela MORONVAL, Phillippe KUPPENS, Michel MAILLARD.

Absents ayant donné procuration : 5

Christian LEMAIRE donne procuration à Hélène FOU DRIGNIER
Olivia SALLE donne procuration à Joëlle DUPRIEZ
Véronique ROTTELEUR donne procuration à Philippe KUPPENS
Yannick LIÉVIN donne procuration à Daniela MORONVAL
Emmanuel CHARETTE donne procuration à Michel MAILLARD

Excusé : 1

Athur WAGNON

Secrétaire : Cyprien DUBUS

Monsieur le Maire a ouvert la séance en indiquant que le Conseil municipal se consacrerait principalement à l'examen du projet de budget 2026. Il a remercié l'ensemble des participants pour leur présence, a salué le public, plus nombreux que d'habitude, ainsi que les internautes, et a remercié Quentin BONNET pour la retranscription.

1- Approbation du Procès-verbal de la séance du 18 décembre 2025

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2025. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

2- Participation aux frais de cantine de l'école Saint-Martin au titre de l'année scolaire 2024-2025

Monsieur le Maire indique qu'en l'absence de Christian LEMAIRE, Adjoint aux écoles, la présentation du rapport est assurée par Stéphane MICHEL, Adjoint aux finances.

La présente délibération a pour objet la reconduction d'un dispositif désormais récurrent. En effet, le conseil municipal a fait le choix, depuis plusieurs années, d'accorder à l'établissement une participation de 1 euro par repas pris au sein de l'école Saint-Martin par chaque enfant domicilié à Templeuve.

Au titre de l'année écoulée, 18 865 repas ont ainsi été pris par des enfants templeuvois au sein de l'établissement.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 18 865 euros.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques. En l'absence d'intervention, il soumet la participation aux frais de cantine de l'école Saint-Martin au titre de l'année scolaire 2024-2025 au vote. Le Conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité, sans vote contre ni abstention.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	21		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

1- Fixation du taux des taxes locales au titre de l'année 2026

Monsieur le Maire donne la parole à Stéphane MICHEL, adjoint aux finances, afin de présenter la proposition relative aux taux d'imposition communaux.

Stéphane MICHEL indique que la proposition de la municipalité est de ne pas modifier les taux d'imposition, et donc de conserver ceux appliqués les années précédentes. Il rappelle que la commune de Templeuve-en-Pévèle maintient les mêmes taux depuis 2016, ce qui signifie que les impôts locaux n'ont pas augmenté depuis dix ans. Dans le cadre de la préparation du budget 2026, il est ainsi proposé au conseil municipal de reconduire les taux actuels sans augmentation.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques. En l'absence d'intervention, il soumet la proposition de la fixation du taux des taxes locales au titre de l'année 2026 au vote. Le Conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité, sans vote contre ni abstention.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	21		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

2- Approbation de la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 au Budget Primitif 2026

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de procéder à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 dans le budget primitif 2026 et donne la parole à Stéphane Michel, adjoint aux finances.

Celui-ci précise qu'il s'agit d'une délibération récurrente, préalable à la présentation du compte administratif 2025, permettant d'intégrer les résultats de l'exercice précédent dans la construction du budget 2026.

Il indique que les chiffres présentés ont été validés par la trésorerie, malgré un contexte technique particulier lié à des dysfonctionnements rencontrés actuellement par la Direction générale des finances publiques (DGFIP), ayant notamment impacté certains flux informatiques et l'édition des comptes financiers uniques.

Concernant les résultats de l'exercice 2025 :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 6 818 385,91 €
- Recettes : 7 873 780,04 €
- Résultat de l'exercice : + 1 055 394,13 €
- Avec le report de l'excédent 2024, le résultat de clôture s'élève à 1 659 376,16 €.

Section d'investissement :

- Dépenses : 2 051 922,70 €
- Recettes : 2 860 664,58 €
- Résultat de l'exercice : + 808 741,88 €
- Après prise en compte du déficit reporté de 2024 (237 065,30 €), le résultat de clôture s'établit à 571 676,58 €.

L'Adjoint aux finances précise également que des restes à réaliser subsistent en section d'investissement, correspondant à des opérations engagées mais non totalement achevées au 31 décembre 2025. Il cite notamment les travaux de la rue de la Grande Campagne, pour lesquels seule une partie des factures a été réglée à ce stade.

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement s'élèvent à 2 183 095,85 €, tandis que les restes à réaliser en recettes atteignent 1 311 064,84 €, soit un solde négatif de 872 031,01 €.

Compte tenu de ces éléments, le besoin de financement de la section d'investissement pour le budget 2026 s'élève à 300 354,43 €.

Afin de soutenir la section d'investissement et de garantir la réalisation des opérations prévues au budget 2026, il est proposé d'affecter 800 000 € du résultat de fonctionnement 2025 à la section d'investissement via le compte 1068.

Après cette affectation, le solde du résultat de fonctionnement, soit 859 376,16 €, sera reporté en section de fonctionnement au budget 2026.

Monsieur le Maire demande s'il y a des demandes de prise de parole. Madame MORONVAL indique ne pas avoir d'observation particulière.

Aucune autre demande d'intervention n'étant formulée, Monsieur le Maire soumet la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 au Budget Primitif 2026 à l'approbation du conseil municipal. Le Conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité, sans vote contre ni abstention.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	21		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

3- Approbation du Budget Primitif 2026

Monsieur le Maire annonce que la séance peut désormais passer à la présentation du budget primitif 2026 et donne la parole à Stéphane MICHEL, Adjoint aux finances.

Stéphane MICHEL commence son intervention en adressant des remerciements aux personnes et équipes ayant contribué à la préparation du budget et au bon fonctionnement du service financier. Il souhaite que ces remerciements soient plus appuyés qu'à l'accoutumée, avec l'accord de Monsieur le Maire.

Il remercie en premier lieu sa « dream team » des 18 à 24 derniers mois, composée de Laetitia BAUDEN, Céline DUBERNARD et Sylvain PEREZ, pour leur collaboration, leur implication et leur soutien constant. Il exprime également sa gratitude envers les agents du service financier ainsi qu'envers Monsieur le Directeur Général des Services.

Il remercie ensuite les personnes qui l'ont accompagné au cours du mandat, notamment Mélanie MAZINGARBE, ancienne responsable financière, Vincent PASQUIER, précédent Directeur Général des Services, ainsi que Véronique DESREUX, qui l'a particulièrement soutenu lors de sa prise de fonctions, alors qu'il était novice en finances publiques.

Stéphane MICHEL adresse également ses remerciements à l'ensemble des élus, de la majorité comme de l'opposition, et souligne plus particulièrement le rôle de Olivia SALLÉ, ancienne Adjointe aux finances, pour la transmission du flambeau avec bienveillance, transparence et élégance. Il indique souhaiter pouvoir, à son tour, assurer cette transmission dans les mêmes conditions.

Il remercie enfin Monsieur le Maire pour la confiance qui lui a été accordée, rappelant qu'il a été nommé à ce poste malgré son profil de juriste et non de financier. Il conclut cette séquence en espérant avoir été à la hauteur de la mission, sur une note légère qui suscite quelques sourires dans l'assemblée.

Poursuivant son intervention, Stéphane MICHEL indique qu'il va finalement procéder à la présentation du budget, tout en précisant qu'il s'efforcera d'être concis compte tenu du caractère technique du document, qui comporte 193 pages.

Il propose ainsi de s'appuyer sur un document synthétique, qu'il qualifie de « tableau », permettant de visualiser les grands équilibres budgétaires. Il précise que ce support regroupe l'ensemble des chapitres des sections de fonctionnement et d'investissement et constitue un outil d'aide à la décision, notamment pour les arbitrages budgétaires. Il permet ainsi de mieux comprendre la construction et l'équilibre du budget.

Avant d'entrer dans le détail, il rappelle qu'il existe, comme chaque année, une autorisation de virement de crédits entre chapitres à hauteur de 7,5 %, à l'exception du chapitre 012. Il précise que cette disposition, auparavant soumise à une délibération spécifique, est désormais intégrée directement au budget.

Abordant ensuite le budget primitif 2026, il indique qu'il présentera dans un premier temps les éléments relatifs à la section de fonctionnement.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, il est proposé d'inscrire au chapitre 011, correspondant aux charges à caractère général, un montant de 2 494 620 €, soit une baisse d'environ 50 000 € par rapport au budget 2025. Cette évolution s'explique principalement par le transfert de la compétence cantine et alimentation à la CCPC, qui vient réduire les dépenses supportées par la commune.

Les charges de personnel (chapitre 012) s'élèvent à 3 400 000 €, en hausse d'environ 160 000 €. Cette augmentation ne résulte pas de nouveaux recrutements, mais s'explique notamment par le glissement vieillissement technicité (GVT), lié à l'évolution de carrière des agents, ainsi que par de nouvelles obligations, notamment en matière de mutuelle et de prévoyance.

Les autres postes de dépenses connaissent des évolutions plus limitées. Les charges de gestion courante (chapitre 65) s'élèvent à 688 800 €, en légère hausse. Les charges financières, correspondant aux intérêts de la dette, diminuent d'environ 20 000 € pour atteindre 103 500 €. Les chapitres 67 et 68 sont respectivement inscrits pour 3 000 € et 4 000 €.

L'ensemble de ces éléments conduit à un total de dépenses réelles de fonctionnement de 6 693 920 €. À ce montant s'ajoutent des écritures d'ordre, pour un peu plus de 800 000 €, portant le total des dépenses de fonctionnement prévues au budget primitif 2026 à 7 565 593,78 €, soit un niveau globalement équivalent à celui de l'année précédente.

S'agissant des recettes de fonctionnement, Stéphane MICHEL, Adjoint aux finances, présente les principales évolutions.

Les atténuations de charges (chapitre 013) sont estimées à 85 800 €. Les produits des services (chapitre 70) s'élèvent à 326 300 €, en baisse d'environ 30 000 € par rapport à 2025, en raison notamment du transfert de compétences à la CCPC, impactant certaines recettes, notamment celles liées aux centres aérés.

Les recettes fiscales (chapitres 73 et 731) sont inscrites à hauteur de 4 357 000 €. Ce montant, supérieur d'environ 200 000 € à celui prévu au budget 2025, correspond en réalité au niveau effectivement perçu en 2025. L'Adjoint aux finances précise qu'il s'agit d'une prévision prudente, n'excluant pas une éventuelle recette légèrement supérieure en fin d'exercice.

S'agissant des dotations de l'État, il est proposé d'inscrire un montant de 2 095 000 €, soit une hausse d'environ 130 000 € par rapport au budget précédent. Ce montant correspond également aux sommes effectivement perçues en 2025. Il est toutefois précisé que, dans un contexte de gel des dotations annoncé par l'État, une évolution significative à la hausse reste peu probable.

Les autres recettes, notamment les produits de gestion courante et produits divers, sont évaluées à 395 000 €, auxquels s'ajoutent des recettes plus ponctuelles.

Au total, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 7 267 293 €, soit une augmentation d'environ 150 000 € par rapport au budget 2025. Cette évolution est supérieure à celle des dépenses, ce qui traduit une amélioration de la situation financière.

En intégrant les écritures d'ordre ainsi que l'excédent reporté de 859 376,16 €, le total des recettes de fonctionnement atteint 8 222 669,16 €.

Il en résulte un suréquilibre de la section de fonctionnement de 657 075,38 €, en progression par rapport à l'exercice précédent, où il s'élevait à environ 500 000 €.

Abordant la section d'investissement, Stéphane MICHEL, présente les principaux éléments en dépenses et en recettes.

En dépenses d'investissement, il indique la présence d'une écriture spécifique liée aux modalités de remboursement envers l'EPF, qui conduit à inscrire un montant de plus de 900 000 € en remboursement du capital des emprunts.

Les investissements nouveaux s'élèvent à environ 1 110 000 €. Ils comprennent principalement le remboursement de 135 000 € à l'EPF pour l'acquisition des terrains du cinéma, ainsi que 735 000 € pour l'acquisition de l'école Saint-Martin, opération initialement portée par l'EPF. S'ajoutent 140 000 € pour des travaux de mise en conformité et d'accessibilité de la salle polyvalente, ainsi qu'une enveloppe de 100 000 € pour divers travaux et acquisitions (voirie, matériel, etc.).

Une acquisition foncière est également prévue à hauteur de 150 000 €, correspondant à l'exercice du droit de préemption par la commune pour un bien situé rue de la Grande Campagne.

À ces montants s'ajoutent les restes à réaliser en dépenses, déjà évoqués précédemment, pour un montant de 2 183 095,85 €, ainsi que des écritures d'ordre. L'ensemble porte le total des dépenses d'investissement à 4 707 190,08 €.

En recettes d'investissement, la section est présentée en équilibre strict avec les dépenses. Cet équilibre est notamment assuré par l'affectation de résultat (compte 1068) à hauteur de 800 000 €.

S'y ajoutent 100 000 € de taxe d'aménagement, 175 000 € au titre du FCTVA, ainsi que des opérations d'ordre. Figurent également l'excédent reporté de 2025, d'un peu plus de 570 000 €, ainsi que les restes à réaliser en recettes, pour un montant d'environ 1,3 million d'euros.

Le total des recettes d'investissement s'établit ainsi à 4 707 190 €, assurant l'équilibre de la section.

De manière globale, le budget primitif 2026 représente un volume conséquent, avec plus de 12 millions d'euros en dépenses et près de 13 millions d'euros en recettes, en incluant les écritures d'ordre.

Stéphane MICHEL souligne qu'il s'agit d'un budget solide et complet, permettant d'assurer le fonctionnement de la collectivité et la réalisation d'opérations d'investissement importantes, tout en laissant des marges de manœuvre pour de futurs ajustements. Il précise que des décisions modificatives pourront intervenir en cours d'exercice, notamment en fonction de l'obtention de subventions, évoquant à ce titre une possible aide de 500 000 € de la Région pour la requalification de la rue de la Grande Campagne.

Il conclut en indiquant que le budget proposé constitue un budget réel et opérationnel, permettant à la fois la continuité des actions engagées et d'éventuelles évolutions selon les orientations futures.

Monsieur le Maire, Luc MONNET, remercie Stéphane MICHEL pour la clarté de sa présentation et demande s'il y a des demandes d'intervention.

Madame Daniela MORONVAL prend la parole.

Elle remercie le service financier ainsi que l'Adjoint aux finances pour la qualité des documents transmis et le travail réalisé, soulignant un effort constant de clarté, de rigueur et de transparence, favorable à un débat budgétaire serein.

Elle indique que le budget présenté apparaît structuré et responsable, tout en appelant à nuancer l'appréciation de la situation financière. Elle relève que la section de fonctionnement présente un suréquilibre d'environ 657 000 €, rendu possible notamment par la reprise anticipée du résultat 2025.

S'agissant de la section d'investissement, elle souligne que le résultat excédentaire de 2025 est en partie lié à un niveau de réalisation des investissements limité, entraînant un volume important de restes à réaliser. Elle note que ces reports, supérieurs aux nouvelles inscriptions pour 2026, traduisent davantage des opérations non réalisées ou non finalisées en 2025 qu'une dynamique d'investissement pleinement aboutie.

Elle estime que cette situation interroge, notamment au regard de la fin de mandature, période habituellement marquée par un niveau élevé de réalisation des projets.

En conséquence, elle indique que son groupe adoptera une position d'abstention, fondée sur un double constat :

- D'une part, la reconnaissance d'une gestion maîtrisée de la section de fonctionnement, garantissant un cadre budgétaire sécurisé ;
- D'autre part, des réserves sur le niveau élevé des reports d'investissement, révélant une exécution partielle des projets.

Elle précise que cette abstention traduit une position équilibrée, ne constituant ni un rejet du budget, ni une approbation totale.

Elle conclut en soulignant que ce budget permet de poser des bases financières pour l'avenir, tout en invitant à une vigilance particulière sur la capacité de réalisation des investissements.

Stéphane MICHEL répond à l'intervention de Madame MORONVAL.

Il indique tout d'abord ne pas partager l'analyse selon laquelle la reprise des résultats poserait difficulté. Il rappelle que l'excédent constaté en 2025 résulte d'une gestion permettant de dégager une épargne, laquelle a vocation à être réutilisée dans le cadre du budget suivant. Il souligne que cette pratique est courante et ne présente pas, selon lui, de risque particulier, d'autant plus que les résultats concernés sont positifs.

S'agissant des restes à réaliser, il reconnaît leur niveau élevé mais précise qu'ils doivent être appréciés au regard de la taille de la collectivité et de ses moyens humains. Il rappelle que la commune dispose d'effectifs limités et qu'elle conduit néanmoins des opérations d'investissement importantes, notamment en matière de voirie.

Il explique que certains travaux, bien qu'engagés, ont connu des retards d'exécution, liés notamment à des contraintes techniques ou climatiques, ce qui a conduit à leur report sur l'exercice suivant. Il précise que ces opérations ne sont pas annulées mais simplement décalées dans le temps, les facturations intervenant en conséquence sur l'exercice 2026.

Il souligne par ailleurs que la commune dispose d'une situation de trésorerie satisfaisante, permettant de faire face aux dépenses à venir, et que les recettes correspondantes sont également identifiées.

En conclusion, Stéphane MICHEL indique qu'il considère que la situation financière de la commune permet d'aborder la suite avec sérénité, et que le budget présenté constitue une base solide pour la continuité des actions engagées.

Monsieur le Maire, Luc MONNET, remercie Stéphane MICHEL pour ses précisions et demande s'il y a d'autres prises de parole.

Aucune autre intervention n'étant formulée, il propose de procéder au vote du budget primitif 2026.

Après avoir demandé les avis favorables, les avis contraires et les abstentions, il est constaté que le budget est adopté à la majorité, l'opposition s'étant abstenue.

Madame Joëlle DUPRIEZ propose d'applaudir l'Adjoint aux finances pour son travail.

Monsieur le Maire remercie Stéphane MICHEL.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	21		
Ensemble, Réinventons Templeuve			7

4- Approbation du rapport de la CLECT du 12 janvier 2026

Monsieur le Maire, Luc MONNET, poursuit l'ordre du jour avec l'approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées).

Il donne la parole à Stéphane MICHEL, Adjoint aux finances.

Celui-ci rappelle qu'il s'agit d'un point déjà évoqué à plusieurs reprises en conseil municipal. Il précise que la Communauté de communes Pévèle-Carembault sollicite l'approbation du conseil municipal dans le cadre d'un transfert de compétences, accompagné du transfert des charges correspondantes.

Ce transfert concerne plus précisément la compétence relative à la confection et à la livraison de repas pour les communes, compétence acceptée par plusieurs communes membres, dont Templeuve-en-Pévèle.

Il indique qu'il convient, par cette délibération, d'acter ce transfert de compétences par l'approbation du rapport établi par la CLECT.

Monsieur le Maire précise qu'une prochaine délibération sera soumise au conseil municipal afin de valider les modalités financières détaillées du transfert, celles-ci ayant fait l'objet d'une transmission récente par la communauté de communes.

Stéphane MICHEL ajoute que cette future délibération permettra de préciser les flux financiers et l'impact budgétaire de ce transfert de compétences.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions. Aucune intervention n'étant formulée, il soumet l'approbation du rapport de la CLECT à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	21		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

5- Demande de subvention au titre des Équipements sportifs structurants (E2ST) auprès de la Région des Hauts-de-France

Monsieur le Maire présente une demande de subvention auprès de la Région Hauts-de-France au titre des équipements sportifs.

Il précise que cette demande concerne le projet de rénovation du terrain de football synthétique, pour lequel une échéance avait été fixée par la Région pour le dépôt des dossiers.

Il donne la parole à Stéphane MICHEL, Adjoint aux finances.

Celui-ci indique que les demandes de subvention auprès de la Région, dans ce cadre, ne peuvent être déposées que tous les deux ans. Compte tenu de la proximité de la date limite, la commune a présenté un dossier visant à obtenir une aide financière.

Le projet porte sur des travaux estimés à un peu plus de 600 000 € hors taxes, et la commune sollicite une subvention à hauteur de 30 % du montant prévisionnel, soit 181 851 €.

Monsieur le Maire demande s'il y a des demandes de précisions. Aucune intervention n'est formulée.

Monsieur le Maire soumet la demande de subvention auprès de la Région Hauts-de-France à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	21		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

6- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps non complet de 20h pour l'agence postale communale pour une durée de 12 mois à compter du 1er mars 2026

Monsieur le Maire, Luc MONNET, indique que les points suivants concernent le personnel communal et donne la parole à Madame Joëlle DUPRIEZ, 1^{ère} Adjointe.

Madame DUPRIEZ présente la délibération relative à la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^e classe à temps non complet (20 heures hebdomadaires), affecté à l'agence postale communale, pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} mars 2026.

Elle précise qu'il ne s'agit pas d'une création de poste à proprement parler, mais du renouvellement d'un poste existant, précédemment pourvu dans le cadre d'un contrat à durée déterminée. Elle indique que ce poste est actuellement occupé par un agent communal.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions. Aucune intervention n'étant formulée, Monsieur le Maire soumet la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^eme classe à temps non complet de 20h pour l'agence postale communale pour une durée de 12 mois à compter du 1er mars 2026 à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	21		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

7- Modification du tableau des effectifs – Suppressions de postes au 15/02/2026

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Joëlle DUPRIEZ.

Madame DUPRIEZ présente la délibération relative à la modification du tableau des effectifs, consistant en une suppression de postes. Elle précise qu'il s'agit d'une opération de mise à jour et de rationalisation ("toiletage"), visant à adapter le tableau des effectifs aux postes réellement occupés.

Elle explique que certains postes avaient été ouverts à la suite d'évolutions de carrière (avancements de grade notamment), sans que les postes précédemment occupés soient systématiquement supprimés. La démarche engagée vise donc à améliorer la lisibilité et la cohérence du tableau des effectifs, tout en conservant une certaine souplesse de gestion.

Elle précise que ce projet a été présenté au Comité Social Territorial (CST), qui a émis un avis favorable, et que les agents concernés ont été informés.

Les suppressions de postes proposées sont les suivantes :

- 1 poste d'attaché (catégorie A) ;
- 1 poste de rédacteur principal de 2^e classe à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet ;
- 1 poste d'animateur principal de 2^e classe ;
- 1 poste de technicien principal ;
- 2 postes d'adjoints techniques principaux de 2^e classe ;
- 4 postes d'adjoints techniques à temps complet.

Madame DUPRIEZ précise que ces suppressions n'affectent pas le fonctionnement des services, le nombre de postes restant suffisant, notamment pour les besoins de recrutement ou d'évolution de carrière.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions. Aucune intervention n'étant formulée, Monsieur le Maire soumet la modification du tableau des effectifs – Suppressions de postes au 15/02/2026 à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	21		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

À l'issue de ce point, Madame DUPRIEZ indique qu'il s'agit de sa dernière intervention en tant qu'élue en charge du personnel. Elle exprime sa satisfaction d'avoir exercé cette délégation, souligne la qualité des relations avec les agents communaux et remercie Monsieur le Maire pour la confiance accordée.

Elle évoque également le climat de travail constructif au sein du Comité Social Territorial (CST), saluant l'implication des représentants du personnel et des élus, ainsi que la qualité du dialogue social au sein de la collectivité. Elle conclut en remerciant l'ensemble des agents et des élus pour cette expérience qu'elle qualifie de très enrichissante.

Question d'actualité de Monsieur Maillard qui a interpellé Monsieur le Maire concernant des nuisances sonores provenant des aérothermes à l'arrière du magasin Leclerc, rue Grande Campagne, et demande une intervention auprès du propriétaire.

Luc Monnet rappelle que durant ce mandat, il a très peu été sollicité pour ce type de nuisances. Celles-ci avaient principalement concerné le précédent mandat lors de l'agrandissement du magasin, et le propriétaire avait alors installé des murs antibruit, ce qui avait soulagé les riverains. La majorité des sollicitations récentes concernent plutôt l'emploi à Leclerc, principal employeur de la commune.

Il mentionne également les travaux de la rue de la Grande Campagne, qui génèrent des désagréments mais se font en concertation avec les riverains.

Avec une pointe d'humour, Luc Monnet compare ces interpellations à des humains qui « hibernent » pendant six ans et réapparaissent à l'approche des élections.

Enfin, il assure qu'il prendra contact avec le propriétaire pour vérifier s'il subsiste des nuisances et y remédier dans les meilleures conditions.

Clôture de la séance

Le Maire Luc MONNET conclut la dernière séance du mandat, s'adressant aux conseillers municipaux, adjoints, personnel communal, public et internautes. Il rappelle que cette séance marque la fin de six années d'engagement, et pour lui, 25 ans à la tête de Templeuve en Pévèle, un parcours fort marquant. Il

évoque l'évolution de la commune, les projets menés, le soutien aux familles, associations et écoles, et souligne la constance et la fidélité de tous ceux qui l'ont accompagné.

Il remercie ses adjoints pour leur rigueur et engagement : Joëlle DUPRIEZ, Christian LEMAIRE, Angélique DEKOKER, Stéphane MICHEL, Alain DELECLUSE, Marie-Astrid DELANNOY, Katia TYTGAT et Arthur WAGNON, ainsi que tous les conseillers municipaux, sortants citant Emmanuel CHARETTE, Yannick LIEVIN et Véronique ROTTELEUR. Il salue leur travail, leur présence aux événements locaux et leur investissement souvent discret mais essentiel.

Luc Monnet remercie également les services de la mairie pour leur professionnalisme dans la préparation des séances et la mise en œuvre des décisions.

Il rend hommage à ceux qui ont décidé de mettre fin à leur engagement municipal et rappelle l'importance de leur contribution durable.

Pour chaque conseiller, ainsi que pour le DGS, Sophie et Quentin, un cadre a été remis en souvenir de ces six années, représentant la mairie et le moulin de Templeuve-en-Pévèle, réalisé par une artiste locale. Le maire exprime sa fierté et sa gratitude pour ce mandat et conclut avec confiance dans l'avenir de la commune et de ceux qui poursuivront le travail engagé.

La séance est levée.

**Vu, le Maire
Luc
MONNET**

